

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00470

AVENANT N°4 AU MARCHE N°2013DECH53 DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (EX CCPSG) LOT 2 TRAITEMENT DES ORDURES RESIDUELLES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161014-D20160047010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

AVENANT N°4 AU MARCHE N°2013DECH53 DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (EX CCPSG) LOT 2 TRAITEMENT DES ORDURES RESIDUELLES

Le présent avenant a pour objet le prolongement de 12 mois du marché n° 2013DECH53 au motif que :

- depuis le 1^{er} janvier 2013, Saint-Etienne Métropole a intégré dans son périmètre les communes d'Andrézieux-Bouthéon et de La Fouillouse. La compétence gestion des déchets ménagers et assimilés sur ces deux communes était exercée auparavant par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG) via des marchés de prestations de services,
- le marché de « gestion des déchets ménagers et assimilés lot 2 traitement des ordures résiduelles (n°2013DECH53) » initialement géré par la CCPSG a été repris par Saint-Etienne Métropole. Ce marché arrive à échéance au 01/01/2017.

Compte-tenu du terme au 31 décembre 2017 du marché n°2008EN323 concernant le traitement des déchets ménagers résiduels des 43 autres communes de son périmètre, (conclu fin 2008 avec la société SITA BORDEMATIN), une procédure concurrentielle avec négociation est en cours.

Afin de permettre une harmonisation et une mise en concurrence sur l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole, il est proposé d'homogénéiser l'échéance des deux marchés de traitement en prolongeant de 12 mois la durée initiale du marché 2013DECH53 de traitement des communes d'Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse.

L'avenant de prolongation d'une durée de 12 mois porte l'échéance du marché n°2013DECH53 au 31/12/2017. L'ensemble des autres conditions initiales du marché reste inchangé notamment le prix unitaire de traitement (soit 67,08 € HT/t auxquels s'ajoutent 20,08 € HT/t de TGAP et 1,5 € HT de taxe au 01/09/2016).

Cette prolongation de durée se traduit mécaniquement par une augmentation du montant initial du marché estimé à près de 17 %.

La commission d'appels d'offres, réunie le 28 octobre 2016, a émis un avis favorable.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°4 au marché n°2013 DECH 53 ;**
- **autorise la signature de l'avenant n°4 au marché de Gestion des déchets ménagers et assimilés lot 2 : traitement des ordures résiduelles (n°2013DECH53) ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 du budget principal direction gestion des déchets de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU